

Protection Sociale Complémentaire

Foire aux questions

Depuis la publication des résultats de l'appel d'offre pour la PSC, de nombreux messages parfois contradictoires et anxiogènes circulent.

La CFTC Finances ne partage pas certaines des affirmations figurant dans ces messages. Voici une FAQ permettant d'apporter des éclairages sur les questions les plus fréquentes.

La MGEFI avait déposé une requête en référé auprès du TA de Paris, en vue d'annuler la procédure de passation du marché public.

=> Le TA de Paris a rejeté la requête de la MGEFI (ordonnance du 20/06/2025).

Cette FAQ est susceptible de modifications ultérieures en fonction d'éventuels recours au fond qui pourraient être déposés.

Est-ce que la décision de retenir ALAN est un choix du ministre ou de hauts fonctionnaires de Bercy ?

NON

Le choix d'ALAN résulte d'un appel d'offres dans le cadre d'un marché public.

Un cahier des charges a été envoyé aux organismes candidats.

Les propositions des candidats ont fait l'objet d'un classement suivant des critères préétablis pour chaque point.

À l'issue du classement, ALAN est le candidat dont l'offre est arrivée en tête du classement et a décroché le marché.

Dans un marché public, ce n'est pas l'employeur qui choisit mais la notation des offres qui détermine l'opérateur auquel est finalement attribué le marché.

Est-ce la fin de la MGEFI et donc de la mutuelle pour tous les retraités ?

Personne ne peut répondre à cette question et surtout pas une organisation syndicale.

La MGEFI fait partie du groupe MATMUT qui a parfaitement les moyens financiers de maintenir la MGEFI même sans les agents de Bercy.

L'accord ministériel offre la possibilité aux retraités d'adhérer de manière facultative à la mutuelle retenue.

Les retraités peuvent adhérer à la mutuelle de leur choix que ce soit ALAN, la MGEFI ou toute autre mutuelle.

Conformément à l'accord ministériel, les retraités qui adhèrent à la mutuelle ALAN dans l'année suivant l'entrée en vigueur de la nouvelle mutuelle ou de leur départ en retraite n'auront pas de questionnaire de santé à remplir.

Alan est-elle une structure inconnue à la fonction publique ?

NON

ALAN a remporté en 2024 les contrats santé pour le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et les services du Premier ministre avec une mise en place au 1^{er} janvier 2025.

Près de 6 mois après la mise en place de la nouvelle mutuelle dans ces ministères, les agents n'ont pas fait remonter de problème particulier avec la mutuelle ALAN.

Les organisations syndicales ont-elles unanimement voté contre l'attribution à ALAN du marché « santé » lors de la CPPS (Commission paritaire de pilotage et de suivi concernant la Protection Sociale Complémentaire) ?

OUI

Mais pour des raisons différentes.

Certaines organisations syndicales rejettent idéologiquement la mutuelle ALAN au profit de la MGEFI, mutuelle historique.

La Fédération CFTC Finances a voté CONTRE car:

- les documents auraient dû être envoyés au moins 8 jours avant la CPPS, ils ont été présentés le jour de celle-ci ce qui n'a pas permis à notre Fédération de préparer le dossier pour présenter ses observations,
- l'attribution de certaines notes soulève également des interrogations.

Positionnement de la fédération CFTC FINANCES sur la mutuelle sélectionnée.

Même si l'on peut regretter que la mutuelle historique MGEFI n'ait pas décroché le marché « santé » ni le marché « prévoyance », pour la Fédération CFTC Finances, la santé des agents reste la priorité et cela passe par une mutuelle qui offre la meilleure couverture « santé » au meilleur tarif.

S'il s'avère que tous les critères ont été respectés pour attribuer le marché à la mutuelle ALAN, la Fédération CFTC Finances se conformera à ce choix.

La CFTC sera vigilante sur la mise en œuvre de l'accord ministériel sur la PSC et restera attentive à la situation des salariés et des agents mis à disposition ou détachés de la MGEFI (200 salariés et 1220 militants de terrain en 2022).

